



Plan Local d'Urbanisme

5 - Documents graphiques

Plan de zonage n°2

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2010	Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2012
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015	Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2023	

Echelle 1:2000e



Légende

- Limite de zone
- Equipements et aménagements à réaliser**
 - Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
a. 50% en locatif social et 50% en accession
b. 100% en locatif social
 - Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Patrimoine et espaces verts**
 - Constructions ou ensembles de constructions à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Eléments de paysage (cônes de vues) à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace paysager remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espace paysager de fond de parcelle à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Marges paysagères inconstructibles au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé à conserver ou à créer
 - Eléments de patrimoine (murs de clôture) à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Limite des 50 mètres depuis la lisière des massifs de plus de 100 hectares, hors des zones urbaines constituées
 - Principe de liaison piétonne à conserver ou à créer
 - Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Formes urbaines et implantations des constructions**
 - Polygone d'implantation des constructions
 - Secteur de hauteur spécifique

Une partie du territoire est soumise à un aléa moyen retrait - gonflement des sols argileux. cf. carte dans le dossier 7.1.e les risques naturels et technologiques

Destination	Bénéficiaire
1 Aménagement d'une voie	Commune
2 Elargissement d'une voie	Commune
3 Aire de stationnement	Commune
4 Création d'une voie	Commune
5 Sente piétonne	Commune
6 Sente piétonne	Commune
7 Extension du cimetière	Commune
8 Sente piétonne	Commune

